



FRANCE

La réforme des lycées professionnels se met en place au pas de charge

- Les rectorats commencent à recruter les responsables des futurs bureaux des entreprises qui doivent être en place en septembre dans les lycées professionnels.
- Le sujet brûlant des missions supplémentaires des profs ne sera pas tranché d'ici à la fin de cette année scolaire.

ÉDUCATION

Marie-Christine Corbier

C'est le coup d'envoi de la réforme des lycées professionnels, dévoilée par Emmanuel Macron il y a à peine plus d'un mois. L'Éducation nationale vient de publier le premier texte, celui qui permet aux rectorats de recruter les responsables des nouveaux bureaux des entreprises pour septembre prochain.

Dans certaines académies, comme à Créteil, les consignes sont claires : « *Je veux des gens qui connaissent le monde de l'entreprise, auxquels on va apprendre le monde de l'Éducation nationale, et qui feront l'interface entre les deux* », dit le recteur, Daniel Auverlot. Cette « *structure parallèle* » inquiète certains directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, chargés aujourd'hui de coordonner les filières professionnelles dans les établissements. Le SNPDEN, principal syndicat de proviseurs, y voit, lui, un « *renfort de moyens* ».

Un « pacte » contesté

L'autre sujet brûlant concerne le « pacte », cet ensemble de missions supplémentaires proposé aux enseignants volontaires. La question plonge les salles des profs dans « *le désarroi* » et « *déchire* » les équipes, témoignent enseignants et pro-

visseurs. Au-delà des différends sur le « *travailler plus pour gagner plus* », les interrogations se focalisent sur le contenu dudit pacte : un ensemble insécable de six missions. Pas question, comme dans la voie générale, d'avoir le choix de prendre une, deux ou trois missions.

Pour bénéficier des 7.500 euros bruts annuels supplémentaires liés au pacte, il faudra s'engager sur six missions et faire, tout à la fois, du remplacement de courte durée (18 heures par an), trois autres missions face aux élèves (prendre en charge des petits groupes, enseigner une option, intervenir auprès des collégiens sur la découverte des métiers, 72 heures par an) et deux autres missions dites « *forfaitaires* » (tutorat, prise en charge du décrochage, accompagnement des élèves avec les acteurs de l'emploi...)

« *On nous demande de devenir des VRP de nos établissements, avec un ensemble de tâches qui n'ont rien à voir avec notre cœur de métier* », a dénoncé Catherine Prinz, de la CGT Educ'action, lors d'une audition à l'Assemblée la semaine dernière. « *Les enseignants sont très méfiants*, ajoute Laurence Colin, en charge des lycées professionnels au SNPDEN. *Ces six parts non sécables risquent de fusiller le dispositif. S'il n'est pas sécable, il n'est pas pilotable.* »

Dans une lettre ouverte au président de la République, le syndicat de proviseurs ID-FO déplore la « *précipitation* » de la mise en œuvre, et réclame « *un moratoire* » sur le pacte, d'autant que les textes officiels n'ont pas été publiés. « *Ce qui pose problème, c'est le remplacement de longue durée et il n'en est question nulle part* », pointe Valérie Kroës, secrétaire générale adjointe du syndicat. A quelques semaines de la fin de l'année scolaire, les chefs d'établissement préparent donc des emplois du temps qu'il faudra revoir à la rentrée, quand ils sauront combien d'enseignants ont signé le pacte.

Y adhérer reviendrait à percevoir 69 euros par heure de remplacement au lieu des 37 euros actuels, calculent certains professeurs. Mais à condition d'accepter tout le reste, et donc de passer plus de temps dans l'établissement. S'ils pourront encore bénéficier l'an prochain d'heures supplémentaires sans signer le pacte, qu'en sera-t-il après ? L'écart est déjà vertigineux entre les moyens dédiés aux heures supplémentaires et le montant des enveloppes à répartir au titre du pacte, qui se chiffrent en centaines de milliers d'euros. De quoi créer des tensions entre les enseignants « *qui vont gagner un 13^e et un 14^e mois de salaire*

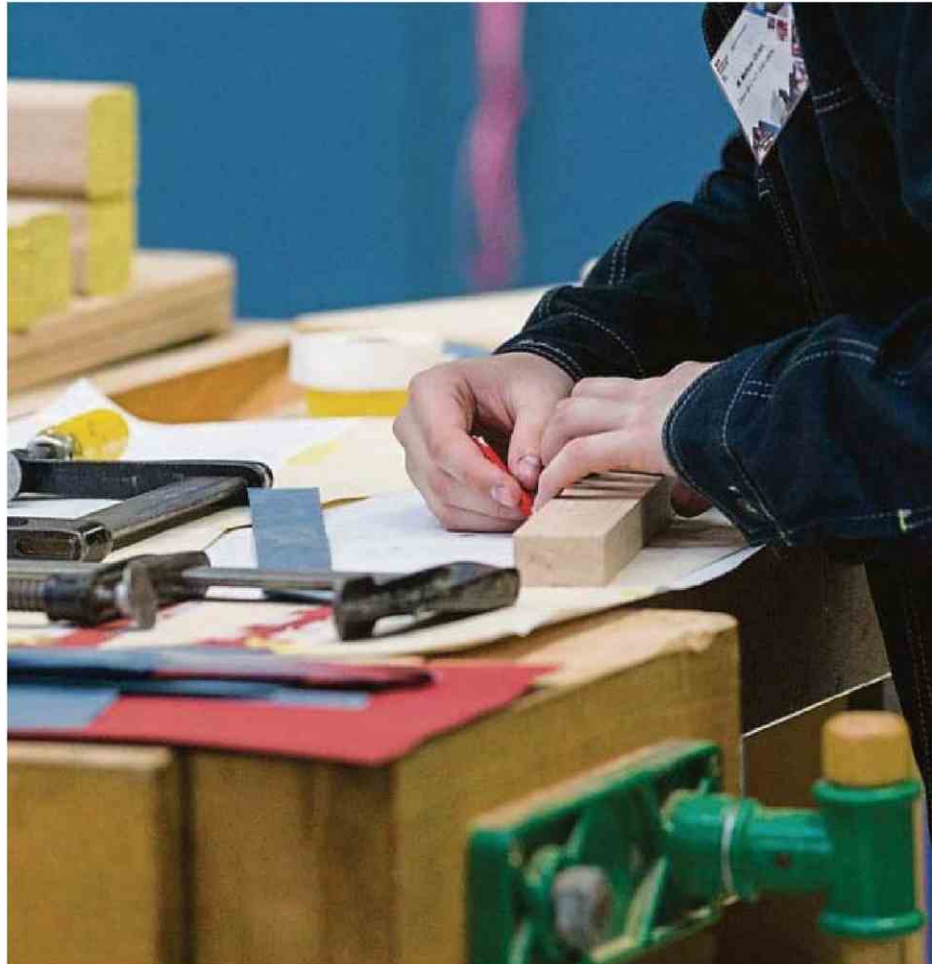


et les autres », prédit Valérie Kroës.

Le « 100 % d'insertion » réclamé par Emmanuel Macron est aussi dans toutes les têtes. « *L'objectif est clair, rappelle la ministre déléguée à la Formation et à l'Enseignement professionnels, Carole Grandjean : fermer, d'ici à la rentrée 2026, toutes les formations n'offrant ni perspectives d'emploi ni possibilités suffisantes de poursuites d'études réussies.* » Les syndicats redoutent « *un vaste plan social* », tandis que certains concepteurs de la réforme essaient de rassurer. « *Revaloriser la voie professionnelle ne peut pas se faire tant qu'on ne revalorise pas les métiers auxquels elle conduit, martèle Sigrid Gerardin, secrétaire générale du SNUEP-FSU. Si les élèves ne veulent pas aller vers les métiers en tension du nettoyage ou du bâtiment, c'est parce qu'ils ne sont pas dupes, ils ont des parents qui travaillent dans ces filières.* »

Au Palais de la Porte Dorée, à Paris, jeudi dernier, des établissements et des entreprises engagés sur des filières d'avenir se sont vu attribuer des fonds au titre du programme France 2030, sur lequel l'exécutif compte pour accélérer l'évolution de la carte des formations. Un enseignant impliqué dans l'un de ces campus confiait : « *Nous avons plein de places dans des filières dites insérantes, mais les jeunes veulent tous aller vendre des jeans et des sneakers !* » Pour sensibiliser les collégiens aux métiers qui recrutent, l'exécutif a promis, pour septembre, de généraliser l'activité de découpe des métiers dès la 5^e. Une mission qui reviendra notamment aux enseignants de lycées pros. A condition qu'ils aient signé le pacte.

Les écarts de salaires entre enseignants pourraient créer des tensions.



Pour atteindre l'objectif de « 100 % d'insertion », les filières qui ne débouchent ni sur l'emploi ni sur un bon taux d'accès à l'enseignement supérieur seront fermées. Photo Clément Tissot/Sipa



Lire l'éditorial
de David Barroux
Page 16